Chapitre 1 Section 1.15

Ministère des Finances et Secrétariat du Conseil du Trésor

Suivi du chapitre 2 du Rapport annuel 2020

1.15 Les Comptes publics de l'Ontario

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS						
			État des mesures recommandées			
1	Nombre de mesures recommandées	Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Nes'applique plus
Recommandation 1	4	4				
Recommendation 2	1		1			
Recommendation 3	1		1			
Recommendation 4	2		2			
Total	8	4	4	0	0	0
%	100	50	50	0	0	0

Conclusion globale

Au 21 octobre 2022, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor (les ministères) avaient pleinement mis en oeuvre 50 % des mesures que nous avions recommandées dans notre *Rapport annuel 2020*. Ils avaient en outre réalisé des progrès dans la mise en oeuvre de toutes les autres recommandations.

Notamment, les ministères ont pleinement mis en oeuvre les recommandations consistant à veiller à ce que l'on dispose de suffisamment de membres du personnel connaissant les activités de l'organisme concerné pour faciliter le processus de liquidation et appuyer la communication de l'information financière en temps voulu dans le cadre de la série finale d'états financiers qui sont audités et publiés lors de la liquidation de l'organisme.

Les ministères sont en voie de mettre en oeuvre 50 % des recommandations, notamment la consolidation

des sociétés d'aide à l'enfance dans les Comptes publics d'ici le 31 mars 2023 et l'examen annuel des sites contaminés pour déterminer s'il faut mettre à jour le passif correspondant.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

Contexte

La déclaration de pandémie mondiale du nouveau coronavirus (COVID-19) à la mi-mars 2020 a soulevé des difficultés pour notre audit des états financiers consolidés de la province. Toutefois, après avoir mené des travaux élargis pour traiter les estimations supplémentaires et y donner suite, et après avoir fait état des risques découlant de la pandémie, nous avons pu émettre une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la province pour l'exercice 2019-2020.

Il s'agit du troisième exercice consécutif où les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation et sont exempts d'erreurs importantes.

Voici les points à retenir de notre audit des états financiers consolidés de la province pour 2019-2020 ainsi que d'autres travaux relatifs aux états financiers :

- Nous sommes tenus de faire rapport sur certains aspects du périmètre comptable du gouvernement en vertu de la Loi de 2019 sur la viabilité. la transparence et la responsabilité financières (la Loi). Le gouvernement avait respecté toutes les dates limites de production de rapports en octobre 2020, à l'exception de la publication du budget de 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, la province n'a pas été en mesure de publier un budget au plus tard le 31 mars 2020 comme le prévoit la Loi. La province a présenté une mise à jour économique en mars 2020, mais cette mise à jour ne satisfaisait pas aux exigences concernant l'inclusion d'un plan financier pluriannuel pour les trois exercices à venir. En conséquence, le ministre des Finances et le premier ministre se sont vu imposer aux termes de la Loi une amende égale à 10 % de leur traitement annuel. Ils ont payé cette amende le 30 avril 2020.
- En 2018-2019, la province a décidé de mettre fin à l'impression du volume 2, qui contenait les états financiers des principaux conseils et des principales commissions et sociétés du gouvernement provincial dont les activités sont incluses dans les états financiers consolidés de la province. Elle a plutôt choisi de créer un site Web comportant des liens vers les états financiers de chaque entité consolidée. Toujours en 2018-2019, nous avions constaté des retards dans l'affichage des états financiers audités des entités par rapport aux exercices précédents, où seulement une ou deux entités ne figuraient pas dans la version imprimée du volume 2. La situation s'est améliorée de façon significative avec la publication des Comptes publics de 2019-2020, 91 % des autres organismes publics et 99 % des organismes du secteur parapublic ayant rendu

- leurs états financiers audités disponibles à la date de publication des Comptes publics.
- Nous avons effectué un audit de la liquidation de la Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission), survenue au cours de l'exercice. Dans le cadre de cet audit, notre Bureau a éprouvé des difficultés attribuables au manque de planification de la part de la Commission pour rendre compte en temps utile de sa liquidation. Plus particulièrement, il n'y avait pas suffisamment de membres du personnel connaissant les activités de la Commission pour soutenir le processus de préparation des états financiers, ce qui a entraîné de nombreux retards avant que notre Bureau puisse amorcer et mener à bien son travail. En outre, dans le cadre du processus de liquidation, on n'a pas tenu compte du fait que d'autres services gouvernementaux, comme l'accès aux systèmes financiers et aux registres de paye, seraient requis après la liquidation.

Cela dit, nous sommes parvenus à achever l'audit et à émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de la Commission.

- Ces dernières années, nous avons recommandé à la province de procéder à la consolidation des sociétés d'aide à l'enfance dans les Comptes publics. Du fait de sa capacité à influer sur les décisions opérationnelles et financières des sociétés d'aide à l'enfance, la province exerce un contrôle sur ces entités et, par conséquent, la situation financière et les résultats de ces dernières devraient être consolidés en bonne et due forme dans les Comptes publics.
- Nous avons noté que les processus de mise à jour annuelle des sites contaminés et de repérage des nouveaux sites variaient selon le ministère. Nous avions recommandé que la province effectue des travaux supplémentaires à ce chapitre.
- Le fardeau croissant de la dette de la province demeurait une préoccupation, comme c'est le cas depuis que nous avions fait état de ce problème pour la première fois, en 2011. Encore une fois en 2020, nous nous étions concentrés sur les répercussions cruciales de l'accroissement

de la dette sur les finances de la province. Nous demeurons d'avis que le gouvernement doit présenter aux législateurs et au public des cibles à long terme pour gérer la dette actuelle et projetée de l'Ontario. Au moment de notre rapport de 2020, nous avions constaté que le niveau d'endettement augmentait considérablement en raison des dépenses liées à la COVID-19.

Nous avions formulé quatre recommandations préconisant huit mesures pour donner suite à nos observations.

Comité permanent des comptes publics

Le 31 mars 2021, le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a tenu une audience publique sur le chapitre 1 de notre rapport, intitulé « Comptes publics de l'Ontario ». En février 2022, le Comité a déposé à l'Assemblée législative un rapport découlant de cette audience. Il a approuvé nos conclusions et recommandations, et il a formulé cinq autres recommandations. Le Ministère a fait rapport au Comité en juin 2022.

Les recommandations du Comité et notre suivi de ces recommandations figurent à la **section 3.07** du chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2022*.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre avril et octobre 2022. Nous avons obtenu du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor une déclaration écrite selon laquelle, au 3 novembre 2022, ils avaient fourni à notre Bureau une mise à jour complète sur l'état des mesures que nous avions recommandées dans notre audit initial il y a deux ans.

Liquidation de la Commission des services financiers de l'Ontario

Recommandation 1

Si le gouvernement décide que d'autres organismes seront liquidés à l'avenir, le ministère compétent et la Division du contrôleur provincial, conjointement avec l'organisme en cours de liquidation, devraient collaborer pour s'assurer de ce qui suit :

 un nombre suffisant d'employés ayant une connaissance appropriée des activités de l'organisme est maintenu en poste pour faciliter le processus de liquidation;

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avions constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de membres du personnel de la Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission) qui possédaient une connaissance appropriée des activités de la Commission pour appuyer le processus de préparation des états financiers en vue de sa liquidation. L'audit a été retardé à de nombreuses reprises parce que la Commission avait besoin de plus de temps et de ressources pour préparer les états financiers et assurer le soutien connexe aux fins de l'audit. Certains employés de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'Autorité), entité qui a remplacé la Commission, étaient nouveaux au sein de l'organisation et n'avaient aucune connaissance préalable des activités de la Commission. L'audit a finalement été mené à terme, et les états financiers ont été approuvés le 22 mai 2020, soit près d'un an après la date de la liquidation de la Commission, le 7 juin 2019.

La Division du contrôleur provincial a préparé des documents d'orientation qui ont été largement diffusés au sein de l'administration publique provinciale et qui ont été rendus disponibles sur le site intranet provincial. L'objet de ces documents est d'appuyer la préparation et la planification des opérations de restructuration dans les ministères et organismes. Ils contenaient des gabarits de listes de contrôle à l'intention des organismes et des ministères relativement à des domaines comme la planification, la comptabilité, les services juridiques, les ressources humaines, la technologie de l'information, les communications et la tenue de dossiers. Les gabarits englobaient les éléments suivants : les responsabilités, les dates cibles, les dates d'achèvement et les étapes à suivre.

Lors de notre suivi, nous avons constaté qu'il n'y avait eu qu'une seule liquidation survenue subséquemment dans la province, touchant la Société ontarienne d'hypothèques et de logement et le ministère des Affaires municipales et du Logement (le Ministère), le 31 mars 2021.

La Société ontarienne d'hypothèques et de logement a été dissoute à cette date, et ses actifs, passifs, droits, obligations et responsabilités ont été transférés au Ministère. Dans le cadre de la liquidation, les membres du personnel du Ministère ayant appuyé les fonctions de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement par le passé ont participé activement à la planification et à l'exécution de la liquidation. Les états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été examinés et approuvés par l'ancien chef de la direction et par l'ancien président du conseil.

 l'accès à d'autres services gouvernementaux de soutien précédemment utilisés par l'organisme, comme les services de paye et les services financiers, sera possible après la liquidation de l'organisme pour permettre un processus efficace et efficient de préparation de l'information financière;

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Au cours de notre audit de 2020, nous avions constaté que, dans le cadre de la liquidation de la Commission, on n'avait pas pris en compte le fait que d'autres services publics provinciaux seraient nécessaires après la liquidation. L'Autorité n'avait pas accès au système d'information financière, ce qui a entraîné d'importants retards à la fois dans la préparation de l'information financière requise pour la production des états

financiers et dans l'exécution de l'audit. Le système de paye, qui comprenait des informations sur les salaires, les indemnités de départ et les paiements tenant lieu de préavis, n'était pas à la disposition du personnel de l'Autorité pour permettre la préparation d'informations financières complètes et exactes.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que les membres du personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement responsables de la préparation des états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement avant la dissolution avaient appuyé le processus de préparation et de présentation de l'information financière pendant et après la dissolution. Le personnel du Ministère a continué d'avoir accès au système comptable et aux renseignements bancaires.

 les responsabilités de toutes les parties prenant part à la préparation des renseignements utilisés pour l'élaboration de l'information financière seront clairement communiquées;

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Au cours de notre audit de 2020, nous avions noté un manque de planification en vue de pouvoir assurer la communication en temps voulu de l'information financière relative à la liquidation de l'organisme. Au départ, les employés syndiqués, qui travaillaient auparavant pour la Commission et qui ont ensuite été transférés et travaillent actuellement pour l'Autorité, n'étaient pas disposés à discuter de sujets liés à la Commission dans le cadre de notre audit. Cette réticence initiale à collaborer a entraîné des retards tant dans l'élaboration de l'information financière que dans le processus d'audit.

Lors de notre suivi, nous avons observé que le personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement chargé de la préparation des états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement avait énoncé les responsabilités de tous les employés concernés et tenait des discussions régulières au sein du Ministère. Des plans de travail ont été élaborés, et les tâches ont été exécutées en conformité avec ces plans.

 la communication en temps voulu de l'information financière se poursuit jusqu'à ce que tous les états financiers définitifs soient préparés, audités et publiés.

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Dans le cadre de notre audit de 2020, nous avions constaté que l'audit de la Commission avait été achevé près d'un an après la date de liquidation de cette dernière : plus précisément, l'audit avait pris fin le 7 juin 2019, tandis que les états financiers avaient été approuvés le 22 mai 2020.

Lors de notre suivi, nous avons noté que des rapports étaient produits en temps voulu aux fins des états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement. Les états financiers du 31 mars 2021 ont été publiés le 17 juin 2021 et ont été affichés sur le site Web de la province le 24 septembre 2021.

Consolidation des sociétés d'aide à l'enfance

Recommandation 2

Pour assurer la transparence et une consolidation complète à compter de l'exercice 2020-2021, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor, en coordination avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, devraient consolider les sociétés d'aide à l'enfance dans les Comptes publics et en tenir compte dans la liste des entités consolidées figurant en annexe des états financiers consolidés. État : En voie de mise en peuvre d'ici le 31 mars 2023.

Détails

Nous avions constaté durant notre audit de 2020 que les sociétés d'aide à l'enfance (les sociétés) étaient contrôlées par le gouvernement, et nous avions recommandé que leur information financière soit consolidée dans les Comptes publics. Même si le gouvernement ne peut nommer la majorité des administrateurs des sociétés d'aide à l'enfance, le contrôle existe en raison de la capacité du gouvernement de diriger l'utilisation

des actifs des sociétés en nommant un superviseur, de dissoudre les sociétés, d'approuver leur financement annuel, de leur donner des directives et de nommer certains membres du conseil d'administration.

Les sociétés d'aide à l'enfance figurent à l'annexe 8 des états financiers consolidés de la province au 31 mars 2021, avec une note indiquant que la province mène des travaux en vue de procéder à la consolidation de ces sociétés dans les Comptes publics au 31 mars 2023. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le Ministère) a élaboré un plan de mise en oeuvre détaillé comprenant un processus pour cerner les problèmes éventuels liés aux systèmes d'information financière et de comptabilité utilisés par les diverses sociétés. Des réunions régulières ont lieu entre le Ministère, la Division du contrôleur provincial et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer que les travaux en vue de procéder à la consolidation en 2023 se déroulent comme prévu. Des mises à jour du système ainsi que des gabarits de rapports manuels et de la formation seront offerts aux sociétés d'aide à l'enfance en prévision de cette consolidation au 31 mars 2023.

Recommandation 3

Pour que le processus de consolidation soit effectué de manière ordonnée et en temps voulu, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires devrait collaborer avec les sociétés d'aide à l'enfance afin que les audits de leurs états financiers soient achevés et lui soient soumis dans les délais de déclaration prescrits.

État : En voie de mise en oeuvre d'ici le 31 mars 2023.

Détails

Nous avions appris durant notre audit de 2020 qu'un tiers des sociétés d'aide à l'enfance avaient achevé la préparation de leurs états financiers de 2019-2020 après la date limite prévue pour la présentation des états financiers au Ministère, soit juillet 2020, ou n'avaient pas fourni leurs états financiers au 30 septembre 2020. Les actifs et les passifs de ces sociétés totalisaient environ 150 millions et 135 millions de dollars, respectivement.

• Lors de notre suivi, nous avons noté que le Ministère collabore avec les sociétés d'aide à l'enfance pour s'assurer qu'elles respectent la date limite de préparation des états financiers aux fins d'inclusion dans les Comptes publics. Pour que les Comptes publics puissent être prêts en temps opportun, les sociétés d'aide à l'enfance devront fournir au Ministère leur information financière et leurs états financiers en respectant les mêmes délais que les autres entités consolidées. Le Ministère a déterminé que l'échéancier régissant la tenue des audits des états financiers des sociétés d'aide à l'enfance et la préparation des états financiers était un enjeu clé auquel il compte donner suite d'ici le 31 mars 2023.

Passif au titre des sites contaminés

Recommandation 4

Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait collaborer avec les ministères qui ont des responsabilités à l'égard des sites contaminés pour :

 mettre en oeuvre une approche uniforme dans tous les ministères afin de veiller à ce que tous les sites contaminés recensés soient évalués de façon constante dans toute la province;

État : En voie de mise en oeuvre d'ici le 31 mars 2023.

Détails

Nous avions observé en 2020 que des ministères avaient mis en place des mécanismes pour actualiser chaque année le passif au titre des sites contaminés et repérer de nouveaux sites. Par exemple, dans le but de déterminer de nouveaux sites, un ministère n'effectuait pas d'évaluations sur tous les sites, mais attendait plutôt la préparation de rapports dans le contexte d'autres activités, comme des cessions, des transferts et des servitudes, afin d'établir si les sites en question peuvent être considérés comme étant contaminés et, le cas échéant, d'estimer le passif connexe. Un autre ministère avait quant à lui établi un solide processus de repérage de nouveaux sites comprenant l'examen de rapports et d'études techniques.

Lors de notre suivi, nous avons établi que la Division du contrôleur provincial collabore avec les ministères pour renforcer les processus en vue d'établir une approche uniforme et cohérente d'évaluation des sites contaminés à l'échelle de la province. La Division du contrôleur provincial et les ministères ont établi une liste de contrôle pour aider les ministères à évaluer le passif de chaque site contaminé qui fait l'objet d'un report d'exercices antérieurs.

Les ministères s'emploient à adopter cette liste de contrôle pour l'évaluation du passif conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Les ministères et la Division du contrôleur provincial collaboreront afin de préciser et de bien définir les catégories de sites contaminés, en vue de mettre en oeuvre des pratiques uniformes pour des catégories de sites similaires et de procéder à une réévaluation critique des sites d'ici le 31 mars 2023.

 examiner chaque année les sites contaminés afin de déterminer ceux pour lesquels de nouvelles évaluations environnementales détaillées doivent être effectuées ou ceux pour lesquels le passif estimé doit être mis à jour pour tenir compte des changements dans les estimations des coûts, la technologie, les stratégies d'assainissement, les conditions du site, les normes environnementales ou d'autres facteurs pertinents.

État : En voie de mise en oeuvre d'ici le 1er avril 2023.

Détails

Aux termes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les ministères doivent examiner la valeur comptable de tout passif lié à l'assainissement à chaque date des états financiers. Nous avions noté en 2020 que les processus ministériels prévoyaient un nouvel examen de chaque site tous les ans; or, nos travaux avaient révélé que seuls quelques sites avaient fait l'objet d'une évaluation détaillée durant l'exercice 2019-2020.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que la liste de contrôle élaborée par la Division du contrôleur provincial et les ministères exige que ces derniers répondent à une série de questions au sujet des changements apportés aux sites contaminés (par exemple, les modifications apportées aux lois, la détection de nouveaux contaminants sur les sites existants et les variations des coûts estimatifs). Si la réponse à au moins une de ces questions est affirmative, le ministère concerné peut devoir recalculer son estimation à l'égard du site contaminé. La liste de contrôle est censée faire l'objet d'une utilisation généralisée dans le cadre des Comptes publics au 31 mars 2023.

Nous avons aussi appris que la Division du contrôleur provincial collabore avec les ministères pour veiller à ce que les lignes directrices sur la gestion financière en matière de contamination environnementale soient examinées et mises à jour de manière à assurer la communication de renseignements additionnels et évolutifs pour déterminer des méthodes efficientes de réévaluation et la fréquence des réévaluations, sans oublier la question de l'actualisation. Ces lignes directrices devraient être mises à jour et être en vigueur d'ici le 1^{er} avril 2023 aux fins des Comptes publics de 2022-2023.